



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 845-03, 956, ET 918-03**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mai 2022, les règlements suivants :

845-03 – Règlement modifiant le Règlement 845 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rosemère;

956 – Règlement sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rosemère;

918-03 – Règlement amendant le Règlement 918 et ses amendements sur la démolition d'immeubles afin d'augmenter la peine maximale;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 MAI 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA